

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance à 15h20.

Informations de la Présidente

➤ Signature scientifique UBFC

La Présidente informe le conseil des taux des publications mentionnant la signature scientifique UBFC par rapport au total de celles des établissements membres :

	2015 - 2017	2016 - 2017	2017 depuis janvier
Taux novembre 2017	40%	55%	66%
Taux septembre 2017 (rappel)	37%	53%	65%

Les chiffres sont issus d'une extraction WOS (Web of Science)

Le jalon I-SITE courant depuis 2015 (30%) est désormais dépassé et progresse régulièrement. Le jalon I-SITE à atteindre pour la période 2017/2020 (à partir de janvier 2017) est quant à lui de 80%. Il est actuellement de 66% et continue à progresser : sur les 462 nouvelles publications pour l'ensemble des établissements, 324 portent la signature UBFC soit un taux de 70%.

La Présidente rappelle l'intitulé du référencement UBFC pour les publications : "Univ. Bourgogne Franche-Comté"

➤ Vie de la communauté UBFC

Journée de la rentrée doctorale (JRD 2017)

Cet évènement s'est tenu le 14 novembre dernier à Besançon à l'UFR Sciences et Techniques en présence de monsieur le Recteur et de madame Chopard, vice-présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté.

La conférence plénière a été assurée par Jean-Dominique POLACK sur le thème de l'éthique et de l'intégrité scientifique.

Ce sujet fait partie des formations obligatoires durant le doctorat et est inscrit dans le plan des formations transversales du collège doctoral UBFC.

Concours ma thèse en 180 secondes (MT180s)

Ce concours vise à informer le grand public de la richesse et de l'intérêt des recherches scientifiques, tout en développant les compétences communicationnelles des doctorants.

Chaque participant doit faire, en trois minutes, un exposé clair, concis et surtout convaincant autour de son projet de recherche avec l'appui d'une seule diapositive.

Les inscriptions au concours 2018 sont clôturées depuis le 10 novembre 2017 et le calendrier des épreuves est le suivant :

19 mars 2018 : finale régionale au Kursaal de Besançon.
courant avril 2018 : demi-finale - 16 candidats seront sélectionnés
courant juin 2018 : finale nationale
27 septembre 2018 : finale internationale en Suisse

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2017

Sans remarque de l'assemblée, la Présidente met au vote le procès-verbal de la séance du 18 octobre dernier.

vote : UNANIMITE

2. Masters internationaux

➤ Candidatures à l'appel à projets 2018

Dans le cadre du projet I-SITE, des appels à projets sont lancés annuellement.

Début 2017, un premier appel à projets concernant les masters internationaux a eu lieu (= masters internationaux AAP1). Le Ministère a accrédité 5 mentions de master qui ont accueilli leurs premiers étudiants début septembre.

Actuellement, nous sommes dans la phase du second appel à projets (= masters internationaux AAP2) et le groupe de travail Formation s'est réuni le 17 novembre pour examiner les projets déposés.

La Présidente laisse la parole à madame Khadija Chahraoui pour présenter les expertises du groupe de travail.

Madame Chahraoui rappelle l'objectif de cet appel : le financement et l'ouverture de Masters en anglais qui auront vocation à s'orienter vers des Masters internationaux c'est-à-dire porteurs du double diplôme avec des universités étrangères.

Les 6 candidatures reçues ont été examinées sur les critères suivants :

- le respect du cadre règlementaire du diplôme nationale de master et notamment l'organisation sur 2 ans (= 4 semestres)
- la conformité à la nomenclature nationale des Masters (sinon il faut faire une demande de mention dérogatoire). La mention du master proposée doit s'inscrire dans la liste des mentions accréditées par le Ministère
- l'adossement à des laboratoires reconnus
- la distinction master recherche / master professionnel n'existe plus. Ces masters ont vocation à professionnaliser ou à ouvrir vers le monde de la recherche (ex : continuité vers le doctorat)
- le portage par plusieurs établissements du site BFC
- le respect de l'équilibre de la cartographie des formations

Dans le cas où UBFC a été accréditée pour une mention il est nécessaire d'obtenir l'accord des établissements qui portent ces mentions puisque les masters sont gérés par ceux-ci.

Madame Chahraoui présente les candidatures puis les avis du groupe de travail formation du CAC.

N°project / Project Number	Domaine Lié / Project Linked to (*)	Titre du Projet / Project Title	Laboratoire	Coordinateur / Coordinator		Partenaires / Partners		Avis Conseils établissements porteurs	Avis CAC 22/11/2017
				Nom / Name	Prénom / First Name	Ets porteur	Etablissements Partenaires		
AAP2-MA-01	1	Master program in Mathematical Physics (Math4Phys)	IMB	KITANINE	Nikolai	uB	UFC/UTBM	UFR ST UB: favorable sous réserve de co-financement	OUI
AAP2-MA-02	1	Master's program in Photonics and Applied Physics ; Photonics, micronanotechnology, time-frequeNcy metrology, and complex Systems (PICS)	FEMTO-ST	JACQUOT	Maxime	UFC	UTBM/uB/CNRS	Cac UFC: Avis favorable CA UFC: Avis favorable	OUI
AAP2-MA-03	4	Rare Books and Digital Humanities MA	ISTA EA4011	CHAULET	Rudy	UFC	City of Besançon/University of Virginia	Cac: Avis défavorable CA: avis défavorable	NON
AAP2-MA-04	1,2	Master in Molecular Chemistry and Metals for Health and sustainable Development (MMHD)	ICMUB	LEGENDRE	Pierre	uB	UFC/CNRS/UTC (Prague)	UFR ST UB: favorable sous réserve de co-financement	NON
AAP2-MA-05	2	Master MP2 : Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes	UMR PAM, Equipe PCAV	LOUPIAC	Camille	AgroSup Dijon , MESR	uB/CEA/INRA/TU MUNICH	CEVE Agrosup: avis favorable	OUI
AAP2-MA-06	1	ISSEE : Integrated Smart Systems Electronics Engineering	Le2i	BILBAULT	Jean-Marie	uB	UFC/ENSMM/CNRS/UTBM/AgroSup Dijon	UFR ST UB: favorable sous réserve de co-financement	OUI

- **AAP2-MA-01 « Math4Phys » – avis favorable** sous réserve d'intégrer une mention existante accréditée cette année « Physique fondamentale et ses applications ». Il s'agirait d'une disposition transitoire permettant de confirmer la viabilité du projet avant de demander une accréditation pour la mention dérogatoire souhaitée par les porteurs du projet (la demande de mention dérogatoire ne serait examinée par le CNESER à l'été 2018). Ce projet est intégré dans l'EUR EIPHI dont UBFC est lauréat.
Les recommandations sont les suivantes : les objectifs professionnels doivent être plus détaillés, rendre plus visible l'enseignement en anglais.
Si ce parcours s'intègre dans la mention existante : physique fondamentale et ses applications il ne nécessitera pas d'accréditation par le ministère.
- **AAP2-MA-02 « PICS » - avis favorable**
Transfert d'un parcours existant à UFC. Ce projet est intégré dans l'EUR EIPHI et est labellisé CMI Figure au titre des établissements porteurs.
UFC valide se transfert sous réserve de l'adhésion d'UBFC au réseau CMI Figure
Ce parcours s'intègre à une mention existante : physique fondamentale et ses applications et ne nécessite pas d'accréditation.
- **AAP2-MA-03 « rare books and digital humanities » – avis défavorable**
Ce projet est d'un grand intérêt mais ne répond pas aux critères d'éligibilité : absence de support pour la mise en place de ce parcours, pas d'établissements partenaires au sein d'UBFC, pas de co-financement. Recommandation : projet à soutenir pour un dépôt l'année prochaine en appui sur UB et UFC, MSH, partenaires extérieurs (DRAC, bibliothèques...).
- **AAP2-MA-04 Master in Molecular Chemistry and Metals for Health and sustainable Development «MMHD » – avis défavorable**
Ce projet ne répond pas aux critères d'internationalisation (M1 uniquement en français). Les liens M1 et M2 sont à préciser. Recommandation : le projet doit être accompagné et amélioré, notamment au niveau du M1, pour être représenté l'année prochaine.
- **AAP2-MA-05 Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes « MP2 » – avis favorable :**
Ce projet avait été déposé l'année dernière et avait reçu un avis favorable d'UBFC. Il n'avait pas été retenu par le Copil I-site. Le nouveau dépôt a suivi les recommandations du CS d'I-SITE de l'année dernière. Ce parcours s'intègre dans une mention déjà existante : STAAE
- **AAP2-MA-06 mention Instrumentation, métrologie mesure. parcours *Integrated Smart Systems Electronics Engineering* – « ISSEE » – avis favorable :**
Recommandation : mettre en avant sa différenciation scientifique à travers son programme pédagogique et les liens avec le labex ACTION. Validation sous réserve de cofinancement d'accord par les établissements porteurs.
Cette mention nécessite une demande d'accréditation auprès du Ministère si le Copil I-SITE valide le projet.

Suite à une demande qui a obtenu 2 refus, un membre souligne le caractère restrictif des critères pour certains domaines notamment SHS. Serait-ce possible d'adapter ce cadre ?

Une discussion s'engage sur ce projet. Pour conclure, Khadija Chahraoui précise que le groupe de travail soutient ce projet et donne une recommandation forte pour que les établissements travaillent ensemble et très en amont en 2018 à une proposition pour ce master porteur en SHS.

Sans autre remarque, la Présidente met au vote les propositions du groupe de travail Formation à savoir 4 avis favorables et 2 avis défavorables comme détaillé ci-dessus.

vote : UNANIMITE

Madame Chahraoui précise que le calendrier devra évoluer afin d'informer les étudiants en amont dans le cadre de leur demande de visa.



➤ **Boursiers des Masters internationaux 2017-2018 (bourses de mobilités entrantes)**

La Présidente rappelle l'obligation de présenter la liste des bénéficiaires de bourses mobilités aux membres du CAC.

Le Copil I-SITE et le CA UBFC ont validé l'octroi de 25 bourses de mobilités d'un montant de 800€ mensuel non cumulable avec une autre bourse. Cela correspond à 5 bourses pour chacun des Masters ouverts en septembre 2017. Les responsables de Masters ont fait remonter des propositions. Au final, 10 candidats sont éligibles pour une bourse de mobilité entrante. Ces candidatures ont été validées au CA UBFC du 26 septembre afin que les étudiants perçoivent rapidement leur bourse pour assurer le quotidien.

Khadija Chahraoui signale que le calendrier devra être modifié de manière à ce qu'un étudiant intéressé par un Master UBFC puisse candidater sur ces bourses et en connaître l'attribution avant son arrivée. Cela serait un signe positif pour les masters internationaux et leur attractivité internationale. Un membre du CAC signale que dans le cadre de l'EUR ce même système sera mis en place et ne comprend pas l'obligation du passage au CAC et CA UBFC. Khadija Chahraoui précise qu'il s'agit d'une obligation réglementaire.

➤ **Charte Erasmus +**

Khadija Chahraoui informe les membres du conseil qu'UBFC est labellisé Erasmus + ce qui permet l'ouverture de programme Erasmus.

3. Formation et Etudes doctorales

➤ **Direction du Collège Doctoral UBFC**

Monsieur Plésiat quittera sa fonction de Directeur du Collège Doctoral au 15 décembre 2017 pour d'autres fonctions. Un appel à candidature a été lancé et l'ensemble des directeurs des Ecoles Doctorales ont proposé à l'unanimité la candidature de monsieur Philippe LUTZ.

Le mandat du Directeur du Collège Doctoral correspond à la durée du contrat.


La Présidente accueille monsieur Lutz et lui propose de prendre la parole.

Philippe Lutz a organisé son intervention en 3 parties.

Il présente tout d'abord son parcours professionnel. Il est actuellement directeur du département AS2M (automatique et systèmes micro-mécatroniques) au laboratoire FEMTO-ST. Fonction qu'il quittera lorsqu'il prendra la direction du collège doctoral. Il a été directeur de l'ED SPIM (co-directrice : Thérèse Leblois) de janvier 2011 à février 2017. En chiffre l'ED SPIM c'est 430 doctorants et environ 100 soutenances/an. Ses actions pendant ce mandat ont consisté à mener un travail de fond sur l'appropriation de l'ED par les doctorants, la mise en place du concours de recrutement sur financement établissement, la création du plan individuel de formation et de la commission pédagogique, le développement de la partie sciences dans le plan de formations (formations ouvertes à d'autres ED via le réseau REDOC SPI) et le suivi des doctorants notamment par la mise en place d'un questionnaire en fin de 1ère année. Il avait précédemment assuré la direction adjointe de l'ED SPIM (2009-2011), période pendant laquelle la construction d'une ED co-accréditée UB et UFC avait été faite en vue du dossier AERES 2011. SPIM couvre le domaine SPI et STIC sur BFC

Il apporte quelques précisions sur ses thématiques de recherche : la conception et la commande de micro-robots et systèmes de micro-mécatroniques qui sont développées à travers 4 axes. (i) la commande de matériaux piézoélectriques pour la micromanipulation et l'actionnement, (ii) la conception et la commande de micro-robots micro-fabriqués c'est-à-dire conçus en salle blanche (éléments intégrés dans microscopes électroniques à balayage ou à transmission), (iii) la conception et la commande de systèmes micro-robotiques réalisant des tâches de gripping et (iv) la caractérisation et la modélisation des bruits de l'environnement (impact du bruit sur un microscope électronique par exemple)

Après avoir souligné les nombreuses actions déjà mises en place, il remercie l'équipe qui a réalisé ce travail de grande ampleur et dans un temps contraint, Philippe Lutz présente enfin sa vision d'évolution



du collège doctoral. Le collège doctoral est au cœur de l'université fédérale – transfert du Doctoral à UBFC. Il convient de poursuivre l'intégration des ED et la coordination avec les établissements qui accueillent les doctorants. Les orientations à développer : défendre et promouvoir une éthique – être présent dans les réseaux nationaux et internationaux, l'engagement citoyen, diffusion vers le monde académique et la société civile, la coopération scientifique et les co-tutelles ...

Un membre du CAC intervient sur la demande de VAE pour le doctorat. La Présidente répond que la procédure administrative est prête et que les modalités d'encadrements sont en cours de finalisation. Elle propose que cette procédure soit présentée au CAC de début d'année puisque ce dossier sera examiné au Collège Doctoral du 14 décembre 2017.

La Présidente remercie monsieur Lutz de son intervention et il quitte la salle. Ensuite, elle propose à l'assemblée d'émettre un avis favorable à sa candidature pour la fonction de directeur du Collège Doctoral sachant que la nomination est effectuée par le Président d'UBFC.

vote : UNANIMITE

➤ **Procédure de codirection sans HDR – point d'information**

La Présidente signale un ensemble d'informations devant être transmise à l'assemblée notamment en ce qui concerne les codirections sans HDR.

L'arrêté du 25 mai 2016 consolidé par l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 en son article 16 qui porte sur la codirection sans HDR a conduit à un ensemble de questions des unités de recherches, écoles doctorales et collègues par rapport à une procédure existante dans certains établissements : les co-encadrements. La Présidente souligne que la notion de co-encadrement usitée et formalisée dans les règlements intérieurs de certains établissements n'a pas de valeur réglementaire. Le ministère demande que seule la notion de codirection soit utilisée.

Une foire au question (FAQ) a été réalisée pour répondre aux questions autour de cette notion :

- Une thèse peut-elle être codirigée par plusieurs codirecteurs non HDR ? > Non

Selon l'arrêté du 25 mai 2016, il ne peut y avoir plus d'un co-directeur par thèse (2 si un co-directeur vient du monde socio-économique). Les noms de plusieurs codirecteurs académiques peuvent apparaître dans la convention individuelle de formation en indiquant leur rôle respectif, mais un seul codirecteur est officiellement reconnu. Mais en aucun cas, ces personnes n'assument ou partagent la responsabilité pédagogique de la thèse (ce ne sont pas des co-directeurs). Si nécessaire, leur contribution peut être valorisée devant le CNU par la co-signature d'articles avec le doctorant. C'est le directeur de thèse, en accord avec le directeur de l'unité de recherche, qui doit décider lequel des demandeurs peut faire la demande de codirection sans HDR.

- Doit-on transmettre au CAC les demandes de codirection non HDR pour des thèses en cours ? >

Il n'y a aucune obligation réglementaire à soumettre à posteriori une demande de codirection sans HDR en cours, néanmoins si le codirecteur sans HDR souhaite être officiellement reconnu, il peut déposer une demande à l'école doctorale de rattachement.

- Est-ce que les codirecteurs qui avaient déjà formulé une demande auprès de leur établissement (avant la mise en place des procédures UBFC) doivent refaire une demande auprès d'UBFC ? > Non

- Le nombre de codirections sans HDR autorisées en simultané est-il limité ? > Chaque ED définit le nombre maximum de codirections sans HDR simultanées par une même personne ainsi que le nombre total de codirections au cours de sa carrière.

Une discussion générale s'engage sur les pratiques dans les CNU par rapport à la reconnaissance des co-encadrements et les critères. Une quotité minimum peut être requise, l'attestation n'est pas nécessairement demandée (cas de l'avancement de grade, Galaxie). La question de cette justification se pose également pour la PEDR qui se fait tous les 4 ans. Dans ce cas, comment retrouver les taux d'implications ? La Présidente précise que ces éléments se retrouvent dans la convention individuelle de formation du doctorant

4. Présentation de projets structurants

➤ **Projet coordonné « fin de la vie et soins palliatifs »**

Les membres ont reçu le rapport relatif à ce projet qui est coordonné par le professeur Régis AUBRY. La présidente laisse la parole à Michel De Labachellerie qui présente tout d'abord le contexte. Il existait un besoin au niveau des ministères (santé et recherche) qui pilotent les recherches sur ce domaine, une volonté de créer une plateforme collaborative pour le travail et enfin de disposer d'un référent pour examiner les propositions de loi. Un premier GDR avait été déposé par Régis AUBRY mais non retenu car aucun établissement ne le portait. Le Ministère ESR a proposé ce portage à UBFC.

Les acteurs sont nombreux et diversifiés : chercheurs, médecins, juristes, philosophe, psychologues... Ce projet sur 3 ans est très pluridisciplinaire et le Ministère souhaite qu'UBFC porte cette action pour créer un réseau national autour de ce thème (partage information, dépôt de projets collectifs, présentations résultats, recommandations aux politiques...). Au-delà de ce travail triennal, le ministère souhaite que l'action soit développée.

La Présidente remercie Michel De Labachellerie pour sa présentation et souligne l'opportunité d'UBFC via ce portage de devenir leader dans cette thématique qui s'articule autour de projets structurants et interdisciplinaires, d'équipes de recherche BFC, d'un expert dans ce domaine en la présence de monsieur Aubry. Ce projet a également reçu un avis favorable de la communauté : des MSH, des 2 CHU, des UFR Santé et des établissements.

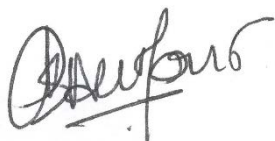
Madame Baumont propose aux membres de soutenir ce projet et le met au vote.

vote : UNANIMITE

Vu l'heure avancée, la Présidente propose, afin de laisser plus de temps de présentation, de reporter les présentations des projets RITM et EIPHI au prochain CAC. L'assemblée valide cette proposition.

La Présidente informe l'assemblée que le prochain CAC plénier et CACR HDR se tiendront le 20 décembre prochain. Elle rappelle que la présence des membres du CAC est importante pour avancer sur les dossiers puisqu'en l'absence de quorum les dossiers ne peuvent pas être mis au vote.

La séance est levée à 18h15.



Catherine BAUMONT
Présidente
du conseil académique d'UBFC



Carine KOÇUR
Secrétaire de séance